

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

ÉTAIENT PRESENTS : Mmes TEXIER Maryse, FERRY Sophie, BERNARD Valérie, PASSEBON Delphine, LE BASTARD Delphine, SINGSOUS Mireille, Mrs PACAULT René, LEBLANC Alain, BOULOGNE Nicolas, PROUST Mickaël, ECALE Jean-Marie, BARREAULT Fabrice

ABSENTE : Mme PINAUD Catherine, Mr LOIZEIL Vincent

EXCUSES : Mme DELBART Sandrine pouvoir à Mme PASSEBON Delphine, Mrs ROBELIN Michel pouvoir à Valérie BERNARD, RAMBAUD Didier pouvoir à René PACAULT, ROBIN Philippe,

SECRETARE DE SEANCE : Mr Jean-Marie ECALE
Assisté de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal, sans observation il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - résultat de l'appel d'offres
CAN – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES
PERSONNEL COMMUNAL
SCPC – mise à disposition personnel – tarifs ALSH mercredi
MSA – convention prestation de service accueil périscolaire
AIPEMP – convention partenariat 2018
SYNDICAT DE PAYS DU PARAIS POTTEVIN – dissolution
FINANCES COMMUNALES – orientations budgétaires
POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS
INFORMATIONS DIVERSES

2018-02-05-01 DE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – résultat de l'appel d'offres **2018-02-05-01 DE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – résultat de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres a été publié en novembre pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 (les tranches optionnelles 2 et 3 seront programmées ultérieurement).

Le maître d'œuvre a procédé à l'ouverture et l'analyse des 4 offres reçues et une présentation du rapport a été faite à la commission d'appel d'offres le 19 janvier 2018.

Madame TEXIER indique que l'offre variante de la COLAS, offre la plus favorable à qualité égale, a été retenue par la commission d'appel d'offres. La variante obligatoire 1 a également été retenue.

Cette dernière consiste au remplacement de trottoirs stabilisé calcaire renforcé en enrobés clairs, sur la tranche ferme. L'offre globale compris variante obligatoire 1 est d'un montant global HT de 591679.60€

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour :

- la validation de l'appel d'offres
- retenir la proposition de l'entreprise COLAS avec variante
 - o tranche ferme 326 688.10 € HT
 - o Tranche optionnelle 1 249 586.50 € HT
 - o variante obligatoire 1 15 405.00 € HT
- prend acte que la tranche ferme et la variante obligatoire 1 seront réalisés en 2018 et que la tranche optionnelle 1 sera réalisée en 2019 voire 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités d'usage et signer tout document nécessaire.

2018-02-05-02 DE CAN – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DES PLANS D'EAU ET DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le bureau d'étude Hydro concept qui a réalisé cette étude en fait une présentation devant l'assemblée.

Contexte

Comme décidé en Conseil municipal du 05 février 2018 à Saint-Symphorien, la commune s'est engagée par délibération dans la réalisation d'un inventaire des zones humides de son territoire. Cet inventaire communal s'inscrit dans la démarche globale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Cette étude répond également aux exigences réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Pour réaliser cet inventaire, la commune a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. Cette dernière a assuré la mise en œuvre de l'inventaire et a mobilisé des financements extérieurs (prise en charge à 100% de l'étude par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des fonds européens FEDER).

La Communauté d'Agglomération du Niortais a recruté le prestataire de services Hydro Concept. Ce dernier a assuré la réalisation de l'inventaire selon les modalités de l'étude validées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin.

La CLE, responsable de la qualité de l'inventaire selon le SDAGE, a assisté la CAN dans cette démarche (appui technique). L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) est la structure porteuse de la CLE.

Mise en place de la démarche

Un groupe d'acteurs locaux composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 24 octobre 2016.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes
1 ^{ère} réunion : Installation du groupe d'acteurs locaux	Présentation de la thématique « zones humides » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement...)	06 février 2017	17
2 ^{ème} réunion : Sortie terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides sur le terrain.	13 février 2017	7
Réunion exploitants agricoles	Présentation de la démarche d'inventaire des zones humides, de la méthodologie, et recueil d'informations sur les zones humides de la commune	20 février 2017	5
3 ^{ème} réunion : Restitution des résultats auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des résultats de l'inventaire (état générale, atlas cartographique).	26 juin 2017	7

Il est à noter qu'un complément de terrain a été organisé le 20 décembre 2017 pour la « phase de levée de doutes » n'ayant pas entraîné de modification des surfaces de zones humides.

Préalablement à la réalisation des inventaires de terrain, des référents de secteurs ont été choisis par le groupe d'acteurs. Ces référents avaient la charge de suivre le prestataire au moment de son passage sur le terrain et de prévenir les exploitants agricoles souhaitant être présents sur leurs parcelles.

Les prospections de terrain se sont déroulées entre le 18 avril 2017 et le 27 avril 2017 soit 10 jours (avec deux opérateurs terrain).

Les comptes rendus des réunions ont été adressés par la mairie aux membres du groupe d'acteurs au fur et à mesure des réunions, aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération du Niorvais ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, d'affichage en mairie, de 2 articles de presse dans la Nouvelle République et des sites internet : site internet de la CAN et un article dans le magazine Territoire de vie de mai-juin 2017 et sur le site internet de la commune.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 29 mai 2017 au 16 juin 2017. 3 consultations ont été faites et aucune remarque n'a été déposée.

Une phase de levées de doutes s'est déroulée 20 décembre 2017 et a permis de compléter l'effort de prospections, notamment sur les parcelles ouvertes à l'urbanisme. Aucune nouvelle zone humide n'a été inventoriée, une mare a été ajoutée.

Résultats de l'étude

Le bureau d'études Hydro Concept, missionné pour l'inventaire, présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

- 1668,30 ha prospectés ;
- au total 1195 sondages pédologiques réalisés (pour définir et délimiter les zones humides) ;
- **30,8 ha de zones humides effectives identifiées** (secteur présentant des traces d'hydromorphie dans le sol dans les 25 premiers centimètres de profondeur ou une végétation caractéristique – en rose sur la carte ci-après), soit 1,59 % de la surface communale totale ;
- **361 ha de zones non humides à sol hydromorphe identifiés** (secteurs présentant des traces d'hydromorphie dans le sol à des profondeurs supérieures aux seuils réglementaires) lors de l'inventaire terrain. Ces secteurs donnent donc une information sur les continuités dans le paysage ;
- **24 mares et plans d'eau** répertoriés d'une surface totale en eau libre de 0,87 ha ;
- **7 120 mètres linéaires de réseau hydrographique complémentaire** cartographiés ;
- des observations complémentaires (donnée non exhaustive) ont été notées suite au passage terrain : sources, remontée de nappes, puits, zones de remblai, etc

Les Suites à donner

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être inclus dans les documents d'urbanisme, et notamment dans le futur PLUi de la CAN.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

La Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE SNMP, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- SOLLICITE l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

2018-02-05-03 DE PERSONNEL COMMUNAL

REGLEMENT ET PLAN DE FORMATION

Le dossier comprenant le règlement de formation et le plan a reçu un avis favorable du Comité technique auprès du centre de gestion des Deux-Sèvres le 19 décembre 2017 et a été adressé aux membres du conseil municipal qui ont pu en prendre connaissance.

Celui-ci pourra alors être mis en place à compter du 1^{er} mars 2018 et sera notifié aux agents.

Le conseil municipal valide le plan et le règlement de formation au 1^{er} mars 2018.

**2018-02-05-04 DE SCPC – MISE A DISPOSITION PERSONNEL – TARIFS ALSH
MERCREDI**

Monsieur le Maire indique que le Syndicat de Communes Plaine de Courance lors de sa séance du 19 décembre 2017 a délibéré

- pour une mise à disposition gratuite des ATSEM, qui se retrouveraient sans activité par fait de grève des enseignants, pour l'accueil des enfants dans la limite de leur temps de travail.
- pour fixer les tarifs : repas à 2.31€ et goûter à 0.80 € du mercredi, soit une augmentation de 1.5%, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2018-02-05-05 DE MSA – convention prestation de service accueil périscolaire

La MSA verse une prestation de service pour les accueils périscolaires en fonction du nombre d'heures réalisées. Une convention doit être signée pour la période 2018-2020.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2018-02-05-06 DE AIPEMP – convention partenariat 2018

L'association sollicite une participation de la commune à hauteur de 970.50€ pour l'année 2018 sur une base de 0,50€ par habitants.

Monsieur le Maire ayant donné lecture du courrier reçu de l'AIPEMP, des remarques sont exprimées concernant la demande de participation pour la ville de NIORT de 0.10€ par habitant.

Lors du vote Madame FERRY se prononce contre pour la raison ci-dessus.

Le conseil municipal, émet un avis favorable au versement de la somme de 970.50€ pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2018-02-05-07 DE SYNDICAT DE PAYS DU PARAIS POITEVIN – dissolution

Par décision du 28 novembre 2017 le syndicat de Pays du marais Poitevin a délibéré sur sa dissolution au 31 décembre 2018.

Cependant celle-ci ne sera effective qu'après accord des conseils municipaux des communes membres, et prononcée par arrêté préfectoral.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la dissolution du Syndicat de Pays du Marais Poitevin.

**2018-02-05-08 DE FINANCES COMMUNALES – ANNULATION DE LOCATION
MAISON DES ASSOCIATIONS**

Une personne avait réservé la petite salle pour le 27 janvier 2018 et pour des raisons de santé s'est désistée.

Aucune demande de location n'ayant été reçue pour cette date, elle sollicite le remboursement des arrhes versées d'un montant de 15 euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de procéder au remboursement.

2018-02-05-09 DE TRAVAUX ABRIS FOOT

Au complexe sportif les 2 abris foot sont en mauvais état. Une subvention de 20% pourrait être accordée par la Fédération Française de Football. Le devis s'élève à un peu plus de 3000 €
Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire à faire les démarches et déposer les demandes de subventions.

2018-02-05-10 DE FINANCES COMMUNALES - 4L TROPHY

Monsieur le Maire indique qu'un jeune de la commune se lance dans l'aventure 4L Trophy. Comme nous l'avons déjà fait les années précédentes il propose de verser une subvention de 150 €.
Le conseil municipal émet un avis favorable.

DEBAT SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – résultat de l'appel d'offres

Suite à l'interpellation de plusieurs membres sur la différence de prix entre l'estimatif et le coût présenté par COLAS, Monsieur ECALE précise qu'il ne s'agit que de travaux de surface, la structure n'étant pas menacée.

Monsieur le Maire précise que la recherche d'amiante dans le sol n'a pas permis d'en détecter sur notre commune.

Madame TEXIER précise que la tranche ferme s'élève à 326 688.10€ HT, tranche optionnelle 1 à 249586.50€ HT et la variante obligatoire 1 à 15405€ HT.

Pour l'instant, la commission propose que seule la tranche ferme soit réalisée soit du pont du Bief grande rue au cabinet médical route de Niort. La tranche optionnelle pourrait être exécutée en 2019/2020, elle concerne la rue de l'Eglise, rue de la Forge et Place René Cassin.

Monsieur le Maire présente le calendrier à venir :

fin février réunion de préparation

le 20 mars 2018 à 18h30 réunion publique de présentation des phases de travaux

fin juillet fin des travaux de la tranche ferme.

Une déviation sera mise en place durant les travaux

Monsieur BOULOGNE demande si sa demande concernant l'enfouissement des containers à la maison des associations a été prise en compte. Ces travaux ne sont pas concernés par les premières tranches.

AIPEMP – convention partenariat 2018

L'association AIPEMP (association Insertion pour la Protection de l'Entretien du Marais Poitevin) a été créée en 2004 et accueille actuellement une trentaine de personnes (demandeurs d'emploi en difficulté) sous contrats aidés équivalent à près de 23 temps plein.

L'association sollicite une participation de la commune à hauteur de 970.50€ pour l'année 2018 sur une base de 0,50€ par habitants, en complément des financements de l'Europe 5% , de l'Etat et du Conseil Départemental de 91.2%.

SYNDICAT DE PAYS DU PARAIS POITEVIN – dissolution

Madame TEXIER précise que cette décision avait fait l'objet d'une première convocation du Syndicat mais n'ayant pas obtenu le quorum celle-ci avait dû être reportée.

Il en est de même concernant la dissolution du SIVU du Marais Poitevin qui n'avait pas atteint le quorum lors de la première convocation et dont la prochaine réunion sera le 7 février 2018 à 18heures.

Madame LE BASTARD demande la signification de SIVU et son rôle, il est répondu Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui avait en charge la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine des communes adhérentes au SIVU.

Elle précise qu'il est dommage que les membres n'assistent pas aux réunions et ne préviennent pas, de ce fait les suppléants ne sont pas convoqués, et le défaut de quorum engendre une perte de temps et pour tous.

Madame FERRY indique qu'elle pourra assister à la prochaine réunion.

FINANCES COMMUNALES – orientations budgétaires

PROGRAMME VOIRIE 2017 ET 2018

Les travaux ont été confiés à l'entreprise BONNEAU qui n'a pu intervenir en raison de la météo mais interviendra dès que possible. Un programme 2018 sera prévu.

TRAVAUX DE BATIMENTS

- Maison des Associations travaux de réfection du balcon et remplacement de l'escalier bois par un en acier galva aux normes pouvant accueillir 2 fauteuils roulants avant évacuation.
- Travaux de couverture : un point sera fait sur les bâtiments.

TRAVAUX ACCESSIBILITE

Ils avaient été estimés à 90 000€ pour l'ensemble, la moitié a pu être réalisée par les agents dont une partie dans les écoles.

Concernant l'église nous avons obtenu une dérogation et une rampe amovible est disponible en cas de nécessité.

Monsieur BOULOGNE demande si les travaux d'intérieur de l'église sont à la charge de la commune, car il y a des tâches d'infiltration.

Monsieur le Maire précise que l'église est un bâtiment communal et que la toiture a été refaite il y a peu de temps et subventionnée par la DRAC. Les quelques tâches aperçues datent de très longtemps.

Monsieur ECALE précise qu'il serait bon de vérifier si les tuiles sont en état et s'il n'y a pas d'infiltration, un coup de peinture ne pourrait-il pas être envisagé.

PAVE – AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG report 2017

Comme évoqué précédemment la tranche ferme sera réalisée cette année

MESURE D'AIR DANS LES ECOLES – bureau d'Etude

Monsieur LEBLANC indique qu'il est obligatoire de procéder à ces mesures. Un devis est établi pour environ 5000 €.

Des capteurs seront posés durant 1 mois pour recherche des polluants

ESPACE SOCIO CULTUREL

Les travaux se poursuivent normalement.

ACQUISITION DE MATERIEL

TERRAIN CLOS DU SOLEIL

Habitat Sud Deux-Sèvres après un arrêt de leur projet de constructions fin 2017 a repris contact pour la poursuite des études avec un début de travaux envisagé pour 2019.

FISCALITE

La commission des finances pour une année de plus propose de garder les mêmes taux pour les taxes.

FINANCES COMMUNALES - ATTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES

Pour l'exercice 2018 le montant prévisionnelle est de 362 962 €, ce qui nous place au 5^è rang presque à égalité avec Beauvoir Sur Niort.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur LEBLANC indique que le contrat d'assurance conclu avec la SMACL était échu au 31 décembre 2017. 3 organismes ont été contactés Groupama – Mutuelle de Poitiers et la SMACL qui a été retenu pour 2018-2023 avec un contrat sans franchise. Les bâtiments ont été remesurés, et la garantie sur les véhicules adaptée.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE ID 79

Le dossier a été adressé par mail aux élus.

Créée en 2017 pour apporter une aide aux collectivités en matière d'études et de conseils. Une adhésion peut se faire ultérieurement selon les besoins.

Madame TEXIER précise que cet organisme remplace l'aide apportée auparavant par la DDT.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour l'instant à cet organisme.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de l'inspection d'académie évoquant que tant le conseil municipal que le conseil d'école se sont prononcés pour la semaine de 4.5 jours il émet un avis favorable.

L'inspecteur d'académie indique qu'il concertera les représentants des parents d'élèves.

Monsieur BARREAULT demande que la mairie avertisse les parents après réception de l'arrêté de confirmation.

Madame LE BASTARD stipule que tant que nous n'avons pas reçu l'avis officiel on ne peut pas encore prévenir.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu concernant la carte scolaire Saint Symphorien pour la prochaine rentrée scolaire reste avec les mêmes nombres de classes.

Monsieur BARREAULT demande de prévoir une réunion de la vie scolaire pour les bilans et préparation de la rentrée.

PERSONNEL COMMUNAL –RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le 21 novembre 2017 le projet concernant le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) remplacement de l'IAT et l'IFTS a été accepté à l'unanimité.

Le 5 décembre 2017 une présentation par diaporama et remises des documents a été faite aux agents, et le dossier étudié en comité technique lors de sa séance du 30 janvier 2018.

Le collègue employeur a émis un avis favorable avec 5 voix tandis que le collègue personnel a émis un avis défavorable à l'unanimité (4 présents sur 5) désapprouvant la réduction de 0.5/30^è de l'IFSE à compter du 5^è jour d'absence en maladie ordinaire et estimant que les nombre de critères permettant de classer les postes dans les groupes de fonctions est trop important.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dit qu'avec le RIFSEEP les agents conserveraient à l'euro près le régime indemnitaire antérieur.

Le RIFSEEP se décompose en 2 parts, une part fixe l'IFSE et une part facultative le CIA.

Il rappelle qu'actuellement l'IAT est composée de 2 parts également une part fixe de 50% et une part variable de 50%.

Monsieur BOULOGNE précise que si un agent ne fait pas de formation il pourra être pénalisé, de même pour les objectifs non réalisés.

Madame SINGSOUS remarque qu'il faut relativiser, même s'il n'a pas fait de formation cela n'empêche pas de bien faire son travail.

Monsieur BARREAULT rappelle et maintient qu'il aurait souhaité que la part IFSE reprenne le régime indemnitaire antérieur et que la part CIA soit minimisée.

Valérie BERNARD et Maryse TEXIER stipulent que la part CIA peut être utile, on n'est pas à l'abri de difficultés avec un agent.

Le centre de gestion nous a précisé qu'une nouvelle consultation du comité technique sur les mêmes critères est possible et alors le conseil municipal pourra entériner la délibération quel que soit l'avis du CT.

Le conseil municipal, après vote dont Monsieur BARREAULT s'abstient, émet un avis favorable à la représentation du même dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20